
COMPTE RENDU

du Conseil Municipal, séance du 15 mai 2017

(extrait du PV, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal)

Date de la convocation 11.05.2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

L'an deux mille dix-sept, le 15 mai, à 18h, les membres du conseil municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame le Maire, Nadine BOUTONNET**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 11 mai, conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à **l'ordre du jour, ci-après** :

1. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire
2. Election des représentants du Conseil Municipal au Centre d'Action Sociale
3. Commissions communales : ajustements suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER et à la réorganisation de l'exécutif municipal
4. Délégués à Riom Limagne et Volcans : ajustements suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER et à la réorganisation de l'exécutif municipal
5. Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (S.I.A.R.R.) : ajustement suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER et à la réorganisation de l'exécutif municipal
6. Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.): ajustement suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER et à la réorganisation de l'exécutif municipal
7. Etablissement Public foncier, E.P.F.- SMAF : ajustement suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER et à la réorganisation de l'exécutif municipal
8. Définition du programme de travaux de voirie pluriannuel 2018/2020
9. Programme de travaux de voirie 2018/2019/2020 : choix d'un maitre d'œuvre
10. Réfection des chemins communaux : choix de l'entreprise et programmation 2017
11. Chemin des écoliers : lancement des travaux d'extension du réseau d'assainissement
12. Approbation du diagnostic assainissement et du programme de travaux 2018/2020
13. Lotissement « les Pacages » : acquisition d'une emprise foncière pour la création d'un cheminement doux
14. Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) Riom Limagne et Volcans : représentants de la commune
15. Modification des statuts du SIEG

QUESTIONS DIVERSES

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BRIENT Yves-Marie, MIGNOTTE Pascal, AGUAY Michèle, LEBRUN Xavier, DE ABREU Jérôme, DUMAS Eloïse à partir de la question n° 8, PEREZ Béatrice, DE CARVALHO Maria, TAVERNIER Karine, LADENT Anne-Marie, MALTRAIT Anne-Marie à partir de la question n°8, MARCHAND Georges, PANNETIER Bernard.

Etaient absents et excusés : MAZURE Nicolas (pouvoir donné à AGUAY Michèle), DUMAS Eloïse jusqu'à la question n°7 incluse (pouvoir donné à BRIENT Yves-Marie), PIRES-BEAUNE Christine (pouvoir donné à LEBRUN Xavier) GANNE Philippe (pouvoir donné à PEREZ Béatrice), VASSORT Alain, VEDRENNE Marie, MALTRAIT Anne-Marie jusqu'à la question n°7 incluse (pouvoir donné à PANNETIER Bernard).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 19, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités locales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Le Conseil a choisi pour secrétaire MARCHAND Georges.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2017.

Elle demande ensuite si le public aura des questions sur l'ordre du jour ou en dehors de l'ordre du jour. Il est répondu négativement.

Question N° 01

Objet : Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Rapporteur : Nadine BOUTONNET

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire informe des décisions prises :

CREATION DE PIECES METALLIQUES POUR LA POSE D'UN RALENTISSEUR

Il a été convenu après concertation avec les riverains de l'Allée des Tilleuls de poser un ralentisseur afin de réduire la vitesse sur cette voie communale.

Un ralentisseur déposé, il y a plusieurs années, de la Grande de Rue, avait été récupéré par les services municipaux. Il s'avère que des pièces nécessaires à la pose sont manquantes.

Pour tout de même utiliser ce ralentisseur, dans les normes et en toute sécurité, il est nécessaire de faire fabriquer (les pièces ne se vendent plus à l'unité) 28 pièces.

La société MEALLET YVES a établi une proposition d'un montant de 250,00 € HT soit 300,00 € TTC.

La commande a été notifiée le 04/04/2017.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

VERIFICATION DU MATERIEL D'INCENDIE ET SECOURS

Dans le cadre du contrat de maintenance sur les alarmes incendie et sur les extincteurs, la société DESAUTEL, a informé la municipalité de :

- la nécessité de changer 4 extincteurs ayant plus de 10 ans (Mairie, salle polyvalente, école primaire)
- d'acheter puis de poser 6 kits marteau brise vitre relatif à l'alarme incendie de l'école

La société DESAUTEL a formulé une proposition à hauteur de 378,91 € HT soit 454,69 € TTC pour le changement des 4 extincteurs et une autre à hauteur de 90,00 € HT soit 108,00 € TTC pour les 6 kits marteau brise-glace.

La commande a été notifiée le 12/04/2017.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

FOURNITURE DE SABLE POUR DES TRAVAUX EN REGIE

Pour certains travaux de voirie réalisés par les agents communaux, notamment sur des espaces piétonniers, sur la Place de l'Eglise ou sur des chemins, il est nécessaire d'avoir un stock de sable qui permet d'intervenir au fur et à mesure des besoins et des demandes.
La société STB a été sollicitée pour la livraison de 15 T de sable ocre 0/8 (sermentizon).
La commande a été notifiée à hauteur de 375,00 € HT soit 450,00 € TTC auprès de la société STB, le 12/04/2017.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

REPARATION DU CHAUFFE-EAU DES VESTIAIRES DU STADE

Dans le cadre du contrat d'entretien annuel sur les éléments de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire aux vestiaires du stade, la société GAZ TECHNIQUE, a alerté la municipalité sur la défection de certaines pièces du chauffe-eau.
Un devis a été établi à hauteur de 361,11 € HT soit 397,22 € TTC.
La commande a été notifiée le 02/05/2017.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

REPARATION D'UNE PORTE DE LA SALLE POLYVALENTE

Il est nécessaire de remettre en état une porte d'entrée de la salle polyvalente suite à des dégradations volontaires : dépose et pose, réparation, recadrage de la porte, pose de supports de renfort,...

L'entreprise DAGUILLON MIROITERIE a établi un devis d'un montant de 382,00 € HT soit 458,40 € TTC

La commande a été notifiée le 02/05/2017.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, prend acte des décisions prises.

Question N° 02

Objet : Election des représentants du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale
--

Rapporteur : Nadine BOUTONNET

Dans le cadre de la réorganisation de l'exécutif municipal, faisant suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER de son poste d'adjointe, Madame le Maire a délégué l'action sociale à Madame Michèle AGUAY, en lieu et place de Monsieur BRIENT Yves-Marie, Adjoint.

Il convient donc de permettre à Madame Michèle AGUAY, d'exercer les missions confiées ; pour ceci, elle doit être membre du Centre Communal d'Action Sociale.

L'article R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, stipule que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal, par scrutin de liste. Madame le Maire rappelle que le Maire est président de droit du CCAS.

La délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 a décidé de fixer à 6 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Madame le Maire propose de procéder à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

La liste de candidats suivante a été présentée : Madame AGUAY Michèle, Madame Béatrice PEREZ, Madame Eloïse DUMAS, Madame Marie VEDRENNE, Madame Maria DE CARVALHO et Madame Anne-Marie LADENT.

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'UNANIMITE :

- **Madame AGUAY Michèle, Madame Béatrice PEREZ, Madame Eloïse DUMAS, Madame Marie VEDRENNE, Madame Maria DE CARVALHO et Madame Anne-Marie LADENT.**

Question N° 03

Objet : Commissions communales : ajustements suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER et à la réorganisation de l'exécutif municipal

Rapporteur : Nadine BOUTONNET

Dans le cadre de la réorganisation de l'exécutif municipal, faisant suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER de son poste d'Adjointe, il est nécessaire de revoir la composition des commissions communales.

Madame le Maire propose la composition des 10 commissions communales de la manière suivante :

POLE COMMUNICATION / CULTURE / ASSOCIATIVE / ADMINISTRATION GENERALE

1. COMMUNICATION

Eloïse DUMAS, Conseillère Déléguée (à la place de Michèle AGUAY)
Xavier LEBRUN
Alain VASSORT
Karine TAVERNIER
Bernard PANNETIER

2. CULTURE

Xavier LEBRUN, Adjoint au Maire
Michelle AGUAY
Marie VEDRENNE
Alain VASSORT

3. **ASSOCIATIONS / FESTIVITES / EVENEMENTIEL :**

Béatrice PEREZ, Conseillère Déléguée

Jérôme DE ABREU

Pascal MIGNOTTE

Georges MARCHAND

Maria DE CARVALHO

Marie VEDRENNE

Philippe GANNE

4. **FINANCES / IMPOTS :**

Xavier LEBRUN, Adjoint au Maire

Christine PIRES-BEAUNE, conseillère déléguée

Alain VASSORT,

Bernard PANNETIER

Yves-Marie BRIENT

Eloïse DUMAS

5. **INTERCOMMUNALITE/ POINT TRIMESTRIEL DES PROJETS ET REALISATIONS INTERCOMMUNALES**

Alain VASSORT

Xavier LEBRUN

Christine PIRES-BEAUNE

Jérôme DE ABREU

Karine TAVERNIER

Georges MARCHAND

POLE SOLIDARITE, ACTION SOCIALE, LIEN INTERGENERATIONNEL

6. **ECOLE/ ALSH/JEUNESSE**

Nicolas MAZURE, Adjoint au Maire

Michelle AGUAY, Adjointe au Maire

Anne –Marie LADENT

Yves Marie BRIENT

Karine TAVERNIER

Maria DE CARVALHO

7. **PETITE ENFANCE/LIEN INTERGENERATIONNEL**

Eloïse DUMAS, Conseillère déléguée

Michèle AGUAY, Adjointe au Maire (à la place d'Yves-Marie BRIENT)

Anne-Marie LADENT

DE CARVALHO Maria

Marie VEDRENNE

POLE CADRE DE VIE

8. AMENAGEMENT DU VILLAGE

Pascal MIGNOTTE, Adjoint au Maire
Jérôme DE ABREU, Conseiller Délégué
Bernard PANNETIER
Maria DE CARVALHO
Anne-Marie MALTRAIT
Karine TAVERNIER
Philippe GANNE

9. CADRE DE VIE / URBANISME

Pascal MIGNOTTE, Adjoint au Maire
Yves-Marie BRIENT, Adjoint au Maire
Karine TAVERNIER
Xavier LEBRUN
Jérôme DE ABREU
Marie VEDRENNE
Philippe GANNE

Groupe de Travail « Circulation » : Pascal MIGNOTTE, Jérôme DE ABREU, Xavier LEBRUN, Karine TAVERNIER, Marie VEDRENNE, Alain VASSORT

10. DEVELOPPEMENT DURABLE/ACTION TRANSVERSALE INTERVENANT DANS TOUTES LES COMMISSIONS ET GROUPE DE TRAVAIL

Yves-Marie BRIENT, Adjoint au Maire
Karine TAVERNIER,
Marie VEDRENNE
Michelle AGUAY
Pascal MIGNOTTE
Philippe GANNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'UNANIMITE cette composition.

Question N° 04

Objet : Délégués à Riom Limagne et Volcans : ajustements suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER et à la réorganisation de l'exécutif municipal

Rapporteur : Nadine BOUTONNET

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la désignation des délégués à certains organismes, dont LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI relève de la compétence de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS.

Par délibération du 14 avril 2014, il a été décidé à l'unanimité de désigner pour la « Mission Locale » : Monsieur Yves-Marie BRIENT, Titulaire, et Madame Nadine BOUTONNET Suppléante.

De plus, lors de la création de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans, les commissions communautaires ont été recomposées, chaque commune membre désignant des conseillers municipaux.

Dans le cadre de la réorganisation de l'exécutif municipal, faisant suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER de son poste d'Adjointe, il est donc également nécessaire de faire valider la présence de l'Adjoint à l'urbanisme à la commission intercommunale urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **De désigner Madame Michèle AGUAY, titulaire à la Mission Locale pour l'emploi (à la place de Monsieur Yves-Marie BRIENT),**
- **De demander à la communauté de communes Riom Limagne et Volcans, de bien vouloir rajouter Yves-Marie BRIENT, comme membre désigné par la commune, à la commission « Urbanisme » et à la commission « Environnement »,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signifier cette décision à la communauté de communes Riom Limagne et Volcans.**

Question N° 05

Objet : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (S.I.A.R.R.) : ajustement suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER et à la réorganisation de l'exécutif municipal

Rapporteur : Nadine BOUTONNET

Les élections municipales du 23 mars 2014 ont entraîné un renouvellement général du comité syndical du S.I.A.R.R.

Le conseil municipal en date du 14 avril 2014 a désigné, à l'unanimité :

- Titulaires : Karine TAVERNIER
Jean-Louis COCURAL
- Suppléants : Jérôme DE ABREU
Nicolas MAZURE

Dans le cadre de la réorganisation de l'exécutif municipal, faisant suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER de son poste d'adjointe, il appartient au Conseil Municipal de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **De nommer Monsieur Pascal MIGNOTTE, titulaire (en lieu et place de Madame TAVERNIER Karine) au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR),**

Question N° 06

Objet : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.): ajustement suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER et à la réorganisation de l'exécutif municipal

Rapporteur : Nadine BOUTONNET

Les élections municipales du 23 mars 2014 ont entraîné un renouvellement général des instances délibératives du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.).

Le Conseil Municipal du 14 avril 2014 a désigné, à l'unanimité, Madame Karine TAVERNIER, Titulaire et Monsieur Pascal MIGNOTTE, Suppléant.

Dans le cadre de la réorganisation de l'exécutif municipal, faisant suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER de son poste d'adjointe, il appartient au Conseil Municipal de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **De nommer Monsieur Pascal MIGNOTTE, titulaire et Madame Karine TAVERNIER, suppléante, au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.),**
- **D'autoriser Madame le Maire à signifier cette décision au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.).**

Question N° 07

Objet : Etablissement Public foncier, E.P.F.- SMAF : ajustement suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER et à la réorganisation de l'exécutif municipal

Rapporteur : Nadine BOUTONNET

Les élections municipales du 23 mars 2014 ont entraîné un renouvellement général de la représentation des élus au sein de l'Etablissement Public Foncier, E.P.F.-SMAF.

Le Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 a désigné, à l'unanimité :

- Titulaire : Christine PIRES-BEAUNE
- Suppléant : Karine TAVERNIER

Dans le cadre de la réorganisation de l'exécutif municipal, faisant suite à la démission de Madame Karine TAVERNIER de son poste d'adjointe, il appartient au Conseil Municipal de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **De nommer Monsieur Yves-Marie BRIENT, suppléant au sein l'Etablissement Public Foncier, E.P.F.-SMAF, en remplacement de Madame Karine TAVERNIER,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signifier cette décision à l'Etablissement public Foncier, E.P.F.-SMAF.**

Objet : Définition du programme de travaux de voirie pluriannuel 2018 / 2020

Rapporteur : Pascal MIGNOTTE

En 2012 / 2013, la municipalité a fait réaliser des études d'aménagement (stade Avant-Projet) sur certaines voiries permettant d'avoir un principe d'aménagement, une faisabilité technique et un coût estimatif :

- Impasses Grande Rue (3) + plateau surélevé carrefour Grande Rue / Rue du 1^{er} Mai : 90 225,50 € HT
- Impasse du Gensat : 99 884,00 € HT
- Impasse du Grand Pré : 124 306,45 € HT
- Rue du Clos Jonville et Rue du Château d'Eau : 369 823,51 € HT

Soit un montant total de travaux 684 239,46 € HT

Le cabinet d'études en charge de cette opération BGN n'existe plus.

Fin 2016, une mission relative à « la reprise et l'actualisation des études déjà réalisées » (ajout des éventuels travaux d'enfouissement de réseaux, d'eau potable et d'imprévus) et à la réalisation d'une faisabilité technique et financière sur l'aménagement de la Place de l'Eglise (stade esquisse) a été confiée à la société GEOVAL, avec l'objectif d'établir un programme d'investissement, pour les prochaines années.

Cette mission fait apparaître :

1. les coûts estimatifs suivants mis à jour :
 - Impasses Grande Rue (3) + plateau surélevé carrefour Grande Rue / Rue du 1^{er} Mai : 106 149,25 € HT
 - Impasse du Gensat : 123 655,00 € HT
 - Impasse du Grand Pré : 129 175,00 € HT
 - Rue du Clos Jonville et Rue du Château d'Eau (scénario1): 323 784,00 € HT (1)
 - Rue du Clos Jonville et Rue du Château d'Eau (scénario2) : 295 216,00 € HT (2)

Soit un montant de travaux de 682 763,25 € HT (1) ou de 654 195,25 € HT (2)

2. Les coûts nouveaux liés :
 - A l'aménagement de la Place de l'Eglise : 172 628,40 € HT
 - Aux travaux EDF, AEP, Eclairage, Orange : 56 400 € HT
 - Aux imprévus : 35 529,76 € HT

Soit un montant de travaux nouveaux 265 986,56 € HT

3. Un montant total de travaux de
 - 948 749,810 € HT soit 1 138 499,77 € TTC (1)
ou
 - 920 181,81 € HT soit 1 104 218,17 € TTC (2)

Au regard des aménagements à réaliser et des capacités financières de la commune, la programmation pour les 3 prochaines années pourrait s'établir ainsi et prendre en compte les travaux directement liés à la voirie, à l'enfouissement des réseaux, à la reprise des réseaux enterrés qui le nécessitent et aux imprévus :

ANNEE DE TRAVAUX	LIEU	COUT estimatif € HT	COUT estimatif € TTC
2018	Impasses Grande Rue sans plateau surélevé	79 162,65 €	94 995,18 €
2019	Place de l'Eglise	172 628,40 €	207 154,08 €
2020	Impasse du Gensat	144 485,25 €	173 382,30 €

Soit un montant estimatif de travaux sur 3 années de 396 276,30 €HT ou 475 531,56 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITE (1 CONTRE), décide :

- De retenir la programmation voirie 2018 / 2020 ci-dessus précisée.

Question N° 09

Objet : Programme de travaux de voirie pluriannuel 2018 / 2020 : choix d'un maître d'œuvre

Rapporteur : Pascal MIGNOTTE

Au regard des aménagements à réaliser et des capacités financière de la commune, la programmation pour les 3 prochaines années (2018 / 2020) a été arrêtée, comme suit :

ANNEE DE TRAVAUX	LIEU	COUT estimatif € HT	COUT estimatif € TTC
2018	Impasses Grande Rue sans plateau surélevé	79 162,65 €	94 995,18 €
2019	Place de l'Eglise	172 628,40 €	207 154,08 €
2020	Impasse du Gensat	144 485,25 €	173 382,30 €

Soit un montant estimatif de travaux sur 3 années de 396 276,30 €HT ou 475 531,56 €TTC.

Cette programmation a été établie suite à une mission relative à « la reprise et l'actualisation des études déjà réalisées » (ajout des éventuels travaux d'enfouissement de réseaux, d'eau potable et d'imprévus) et à la réalisation d'une faisabilité technique et financière sur l'aménagement de la place de l'Eglise (stade esquisse) confiée à la société GEOVAL.

Pour mettre en œuvre cette programmation dès 2018, il est nécessaire de :

1. réaliser un relevé topographique de la Place de l'Eglise
2. confier une mission de maîtrise d'œuvre à une société qui sera chargée d'établir :
 - en 2017, les études techniques détaillées de tous les secteurs retenus et la consultation des entreprises en charges des travaux sur 3 ans (une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles)
 - entre 2018 et 2020, le suivi technique des travaux qui seront lancés

La société GEOVAL qui a réalisé l'étude de faisabilité a formulé les propositions suivantes :

1. relevé topographique de la Place de l'Eglise pour 1 100 € HT soit 1 320 € TTC
2. maîtrise d'œuvre d'un montant HT global maximum de 17 000 € HT soit 20 400 € TTC qui se décompose ainsi :

HT	Exercice :	2017	2018	2019	2020
Phases	Pourcentage par phase	Tout secteur	Impasses du Muguet	Place de l'Eglise	Impasse du Gensat
AVP / PRO	25.00 %	4 250.00 €			
PRO / DCE	15.00 %	2 550.00 €			
ACT	10.00 %	1 700.00 €			
VISA	5.00 %		150.00 €	400.00 €	300.00 €
DET / OPC	40.00 %		1 200.00 €	3 200.00 €	2 400.00 €
AOR	5.00 %		150.00 €	400.00 €	300.00 €
	100.00 %	8 500.00 €	1 500.00 €	4 000.00 €	3 000.00 €
	Total HT :		17 000.00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITE (1 ABSTENTION), décide :

- De lancer l'ensemble des études nécessaires à la mise en œuvre de la programmation voirie 2018 / 2020,
- De retenir le cabinet d'étude GEOVAL pour la réalisation du relevé topographique de la Place de l'Eglise pour un montant de 1 100 € HT soit 1 320 € TTC,
- De retenir le cabinet d'étude GEOVAL pour une mission de maîtrise d'œuvre et d'accompagnement de la commune pour la mise en œuvre de la programmation voirie 2018 / 2020 à hauteur de 17 000 € HT soit 20 400 € TTC,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces missions.

Question N° 10

Objet : Réfection des chemins communaux : choix de l'entreprise et programmation 2017

Rapporteur : Pascal MIGNOTTE

Chaque année un programme d'entretien des chemins communaux est réalisé soit par une intervention des services communaux, soit lors d'une opération conjointe entre services et agriculteurs soit même par l'intervention d'entreprises.

4 chemins communaux nécessitent une réfection importante (arasement des accotements, scarification, broyage, apport de grave, remise en forme, compactage) qui ne relève plus du simple entretien annuel ou biennuel :

1. Chemin des Creuzes sur 700 ml
2. Chemin de Cœur sur 800 ml
3. Chemin « Royet » sur 500 ml
4. Chemin de la Grosse Pierre sur 500 ml

Trois entreprises ont été sollicitées ; deux ont formulées une proposition : ETA ALEXANDRE EURL et SER PUY DE DOME.

La société ETA ALEXANDRE EURL a proposée l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse qui s'établit à un montant de travaux de 15 450 € HT soit 18 540 € TTC et se décompose comme suit :

1. Chemin des Creuzes sur 700ml pour 5 600 € HT soit 6720 € TTC
2. Chemin de Cœur sur 800ml pour 4 900 € HT soit 5 800€ TTC
3. Chemin « Royet » sur 500ml pour 3850 € HT soit 4 620€ TTC
4. Chemin de la Grosse Pierre sur 500ml 1 100 € HT soit 1 320 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITE (1 ABSTENTION), décide :

- De lancer la réfection des chemins communaux suivants : Chemin des Creuzes, Chemin de Cœur, Chemin « Royet », Chemin de la Grosse Pierre,
- De retenir la société ETA ALEXANDRE EURL pour réaliser les travaux sur ces quatre chemins communaux,
- De lancer une première tranche de travaux, en 2017, sur le Chemin des Creuzes et le Chemin de Cœur pour un montant de 10 500 € HT soit 12 600 € TTC,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces travaux

Question N° 11

Objet : Chemin des Ecoliers : lancement des travaux d'extension du réseau d'assainissement

Rapporteur : Pascal MIGNOTTE

La commune a intégré, il y a plusieurs années, dans le domaine public, « le Chemin des Ecoliers » qui permet de joindre la Rue des Ecoles et l'Allée des Tilleuls.

A l'époque, les modalités administratives sur l'intégration ont porté uniquement sur la chaussée et non sur les réseaux enterrés qui, pourtant, devenaient, de fait, publics puisqu'aucune servitude d'occupation du domaine public n'a été conclue entre les riverains et la commune.

Aujourd'hui, en cas de problème sur les réseaux enterrés, la commune est responsable, mais les réseaux ne sont pas connus du concessionnaire SEMERAP. De plus, ces réseaux ont été conçus comme des branchements privés et ne répondent donc pas aux normes en vigueur relatives aux réseaux d'assainissement public.

Pour que ceux-ci puissent être officiellement intégrés à la concession SEMERAP, une opération d'extension et de réfection du réseau public permettant la modernisation et la mise aux normes des réseaux existants, doit être lancée.

Une étude technique a été réalisée en 2016 par la SEMERAP, pour un montant de 1 680,00 € TTC.

L'opération consiste à :

- Travaux de terrassement et réfection de la chaussée et des trottoirs 35 924,69 € HT 43 109,63 € TTC
- Fourniture et pose de canalisations, de regards et réalisation des branchements 32 873,38 € HT 39 448,06 € TTC
- Coût total des travaux 68 798,07 € HT 82 557,69 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De lancer les travaux d'extension et de réfection des réseaux publics permettant la modernisation et la mise aux normes des réseaux existants,
- De confier l'opération à la SEMERAP pour un montant de 68 798,07 € HT soit 82 557,69 € TTC,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette opération.

Question N° 12

Objet : Approbation du diagnostic assainissement et du programme de travaux 2018 / 2020

Rapporteur : Pascal MIGNOTTE

En novembre 2014, la société C2EA a remis à la commune l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement collectif de la commune de MENETROL réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Général du Puy de Dôme, accompagné d'un programme de travaux.

Ce rapport présente les propositions d'aménagement sur les réseaux d'assainissement. Il fait suite aux étapes suivantes :

- reconnaissance des réseaux (Février 2013)
- campagne de mesures (Juillet 2013)
- tests de branchement (Novembre 2013)
- localisation finale des anomalies par inspection télévisée (Décembre 2013)

Les propositions d'aménagement tiennent compte d'un certain nombre de contraintes liées notamment au cadre réglementaire et à la préservation du milieu naturel et ont donc pour objectifs :

- de réduire la part des eaux claires parasites permanentes (ECCP)
- d'améliorer la collecte et le transfert des effluents
- d'améliorer le traitement des effluents
- de répondre aux besoins actuels et futurs de l'assainissement de la commune de MENETROL

Ce programme de travaux détaille les caractéristiques des équipements à mettre en place et les coûts d'investissement des solutions proposées. Les objectifs sont :

- de réduire les entrées d'eaux claires parasites
- de supprimer les rejets de temps sec d'eaux usées
- de limiter les entrées d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées
- d'améliorer le transfert des effluents par temps de pluie et d'éviter les mises en charge des réseaux voire les débordements

La problématique majeure du réseau d'assainissement de MENETROL est le manque de pente. Ceci implique un manque d'écoulement des effluents et des dépôts plus ou moins importants sur l'ensemble du réseau.

Des problèmes de mise en charge des réseaux apparaissent ainsi un peu partout en cascade de l'aval vers l'amont des réseaux.

Les postes de refoulement ne semblent pas fonctionner de façon optimale. Lors de nos interventions sur le terrain, le poste de refoulement du SIARR mettait en charge tout l'amont du réseau Route de Saint-Beauzire, et le poste de refoulement de la ZA mettait en charge également tout l'amont du réseau de la ZA.

Un travail régulier et rigoureux de curage doit être effectué afin :

- d'améliorer l'écoulement des effluents et d'éviter les mises en charge des conduites,
- d'améliorer le transfert de la pollution jusqu'à la station d'épuration du SIARR,
- d'éviter le rejet massif de pollution au milieu naturel par temps de pluie, au niveau des déversoirs d'orage.

L'estimation financière du **curage de la totalité du réseau EU** s'élève à **25 950 €HT**.

Dans la pratique, un programme précis et régulier d'intervention est planifié avec le fermier.

Le réseau mis en place depuis 1976 ne présente a priori pas de gros problèmes structurels (au vu de notre reconnaissance des réseaux). Ce constat a été confirmé sur les 7 tronçons inspectés par caméra.

Le réseau dans son ensemble n'est également pas trop drainant excepté sur sa partie situé dans le bief qui est à surveiller (réseau en charge ; conclusions de l'ITV sur ces tronçons peu concluantes : manque de visibilité).

Ainsi, le programme de travaux présenté dans les pages suivantes n'est pas axé sur le renouvellement des réseaux mais essentiellement sur de la réhabilitation ponctuelle.

Ce programme de travaux a été estimé 677 700 € en tenant compte de la réfection de la voirie dans le cas de la pose de nouvelles canalisations sous chaussée. Trois tranches d'intervention sont proposées. Elles sont données à titre indicatif et pourront être revues en fonction des opérations d'aménagement envisagées. Elles ont été définies sur la base :

- des quantités d'ECPP mesurées lors des inspections nocturnes
- des résultats des passages caméras.

	COUT estimatif HT	COUT estimatif TTC
Rue du Château d'Eau	177 450 €	212 940 €
Grande Rue	55 450 €	66 540 €
Rue du 14 Juillet	140 350 €	168 420 €
Bief près de la salle des fêtes	7 000 €	8 400 €
Route des Charmes	13 900 €	16 680 €
Route de Saint-Beauzire	450 €	540 €
Sous total tranche 1	394 600 €	473 520 €
Sur l'ensemble des autres secteurs desservis par le réseau, reprise des regards	17 100 €	20 520 €TTC
Allée des Tilleuls	97 000 €	116 400 €
Sous total tranche 2	114 100 €	136 920 €
Rue des Garennes et Rue de la Palène	69 000 €	82 800 €
Rue de Chanterelle	100 000 €	120 000 €
Sous total tranche 3	169 000 €	202 800 €
TOTAL	677 700 €	813 240 €

Les estimations financières sont du niveau étude préliminaire et ne prennent pas en compte les travaux de mise en conformité des branchements particuliers en domaine privé. Elles n'intègrent pas non plus les coûts de curage des réseaux qui relèvent de l'entretien régulier des réseaux.

En ce qui concerne le remplacement des réseaux, les estimations prennent en compte le linéaire de réseau, le diamètre, la nature du matériau, le nombre de branchements, la profondeur, la localisation (terrain agricole, voie communale ou départementale). Elles ne

peuvent être assimilées à un coût projet de maîtrise d'œuvre. Elles s'entendent hors demande particulière du concessionnaire de voirie.

Beaucoup de ces travaux devront être menés et pris en compte dans le cadre de travaux de voirie importants.

Pour la période 2018 / 2020, il serait nécessaire de réaliser l'ensemble des travaux (des trois tranches) relatif à la reprise des regards à hauteur 29 300 € HT soit 35 160 € TTC.

Ce programme opérationnel doit être associé à des interventions ponctuelles gérées par la commune pour améliorer au quotidien leur fonctionnement.

Quelques-unes de ces interventions sont listées ci-dessous :

- procéder régulièrement à des inspections télévisées sur les zones à problèmes, sur les vieux réseaux ou sur les secteurs dont on souhaite connaître l'évolution
- procéder régulièrement au curage des conduites sur les zones à faible pente pour prévenir la formation de dépôts et de bouchons. Ceci contribuera notamment à une augmentation du taux de collecte de la pollution
- procéder à des travaux de maçonnerie dans les regards de visite pour améliorer les écoulements et supprimer les infiltrations (prévoir une visite approfondie par quartier selon un calendrier)
- s'assurer de la conformité des futurs branchements et de la nature des eaux qu'ils apportent. Aucun drain, vide cave ou autre source d'eaux claires ne doit être raccordé à la conduite d'eaux usées. Les conduites doivent être étanches même dans le domaine privé, du moins pour les branchements d'eaux usées
- s'assurer que les propriétaires procèdent à la mise en conformité des branchements existants (selon les résultats des tests au colorant)
- sensibiliser les abonnés raccordés de la nécessité de déconnecter leur fosse septique ou leur fosse toutes eaux du réseau de collecte
- vérifier que les entités génératrices de rejets autres que hors domestiques (boucherie, hôtel-restaurant, abattoir, imprimerie, huilerie....) sont bien équipées d'un prétraitement correctement dimensionné et entretenu avant raccordement au réseau communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **De valider l'étude diagnostique du fonctionnement des réseaux d'assainissement et le programme d'action qui en découle,**
- **De s'engager à intégrer les travaux les plus lourds lors d'opérations de voirie,**
- **De s'engager à réaliser une première phase de travaux à hauteur de 29 300 € HT soit 35 160 € TTC,**
- **De communiquer l'étude accompagnée de la présente délibération au service de la Police de l'eau.**

Question N° 13

Objet : Lotissement « Les Pacages » : acquisition d'une emprise foncière pour la création d'un cheminement doux

Rapporteur : Nadine BOUTONNET

La société GEO-TERRAINS a décidé d'aménager un lotissement sur les parcelles AA 224, 225, 226 et ZA 4, 5, 8.



Le projet prévoit :

- la réalisation de 14 lots de 400 à 600 m², desservis par deux chaussées (linéaire total de voirie compris entre 140 à 150 m) ; ces lots se partagent de chaque côté du ruisseau
- l'aménagement d'espaces paysagers de petite taille
- l'équipement en réseaux secs et humides



La viabilisation des terrains est à la charge du lotisseur conformément aux règles qui régissent la procédure de lotissement.

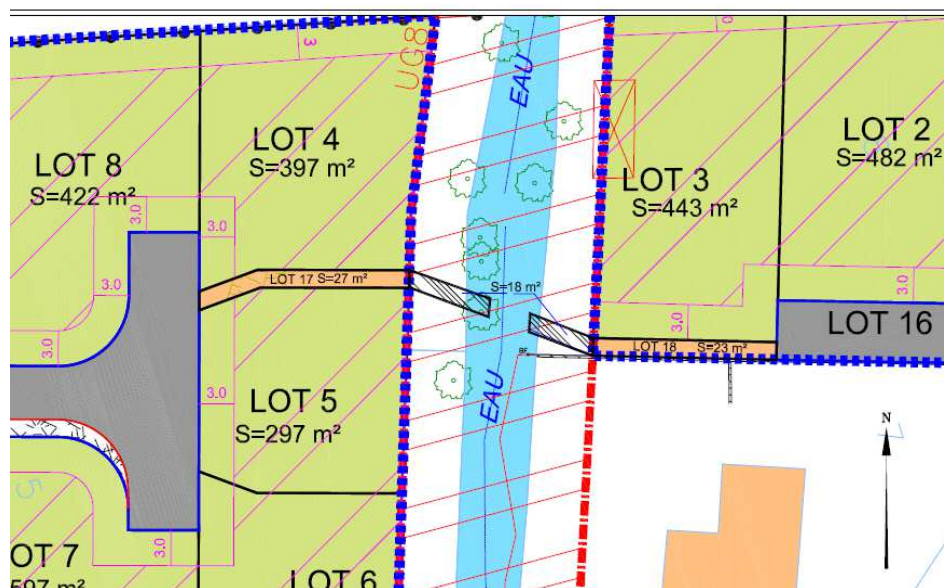
Un permis d'aménager a été déposé par cette société pour la réalisation de cette opération et accordé le 22 mars 2017.

Par délibération du 10 octobre 2016, la commune a accepté le transfert de propriété et de gestion des équipements communs du lotissement aménagés sur les parcelles AA 224, 225, 226 et ZA 4, 5, 8 par la société GEO-TERRAINS ; ce transfert aura lieu après la réception contradictoire entre les deux parties et la levée des réserves, suite aux travaux de VRD et à la fin des travaux de construction du dit lotissement.

Il semble souhaitable d'anticiper ce transfert et d'envisager la réalisation d'une continuité douce entre les deux « parties » du lotissement qui comprendrait :

- les chemins d'environ 2 m de large en continuité des voiries du lotissement
- une passerelle d'environ 6m de long et 1,5 m de large permettant la passage du ruisseau

Le schéma de principe pourrait être le suivant :



Les services de la DDT ont été interrogés sur la faisabilité technique de la construction d'une passerelle ; il apparaît que cet aménagement ne relève d'une procédure sur l'eau et que par conséquent il est tout à fait réalisable (courrier du 20 février 2017).

La société GEO-TERRAINS est d'accord pour nous céder l'emprise nécessaire à la réalisation du cheminement sur les parcelles acquises ZA 4 et 8. La surface cédée sera d'environ 68 m² ; le prix de cession sera de 145 €/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **De solliciter la société GEO-TERRAINS pour la cession de l'emprise nécessaire au projet de cheminement piétonnier à réaliser entre les deux « parties » du lotissement « Les Pacages » au prix de 145 € TTC le m² maximum,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération d'acquisition foncière.**

Question N° 14

Objet : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Représentant de la Commune

Rapporteur : Nadine BOUTONNET

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts qui prévoit qu'il est créé entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à la taxe professionnelle unique et les communes membres, une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges,

Vu la délibération n°02 du 14 mars 2017 par laquelle le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans a déterminé les modalités de constitution de la CLECT,

Considérant que la CLECT est chargée de procéder, selon des modalités fixées par le Code Général des Impôts, à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière

transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci, et qu'elle doit intervenir lors de tous transferts de charges,

Considérant que la CLECT a été créée par le conseil communautaire qui a arrêté sa composition ainsi qu'il suit :

- 2 représentants pour la commune de Riom,
- 1 représentant pour chacune des 30 autres communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **De Désigner Monsieur Xavier LEBRUN, représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).**

Question N° 15

Objet : Modification des statuts du SIEG

Rapporteur : Nadine BOUTONNET

L'évolution de la législation et de la réglementation, et plus particulièrement la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part, et le renforcement de la coopération intercommunales, notamment dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 30 mars 2016 d'autre part, modifient sensiblement les membres du SIEG du Puy-de-Dôme et les compétences qu'il est susceptible d'exercer pour ses adhérents.

Cette modification s'avère indispensable afin d'assurer au Syndicat la sécurité juridique de ses interventions pour les collectivités adhérentes et au profit des usagers des services publics locaux.

Le 25 mars dernier, l'Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme a adopté dans son intégralité la modification des statuts tels qu'ils lui ont été présentés.

Afin de valider cette modification, le SIEG du Puy-de-Dôme doit obtenir la majorité qualifiée de ses membres afin d'un arrêté préfectoral approuvant les statuts puissent être publiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4, et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent.**
- **D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité,**
- **D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public,**
- **D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5,**
- **De donner, dans ce cadre, mandat à Madame le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Question(s) diverse(s)

1) Madame le Maire évoque le bon déroulement du chantier relatif à l'aménagement en traverse de la RD6 (Roue de Saint-Beauzire) ; elle a fait part du bon travail et de l'efficacité de l'entreprise retenue par le Conseil Départemental. Certains travaux sont encore à effectuer : signalisation horizontale (prévue fin mai début juin), aménagement des espaces verts et travaux liés à l'enfouissement.

Elle remercie Monsieur Pascal MIGNOTTE pour le suivi du chantier et souligne l'intervention efficace de Madame Anne-Marie MALTRAIT auprès des services du Conseil Départemental pour réajustement technique de l'opération.

Madame le Maire regrette toutefois que cette opération ne fasse pas l'unanimité, notamment auprès de certains agriculteurs qui jugent la largeur de la chaussée insuffisante. Il est rappelé que celle-ci est conforme, bien évidemment, aux normes de sécurité routières en agglomération.

2) Madame Anne-Marie MALTRAIT informe l'assemblée qu'une opération intitulée « coussin viktor », sur le développement de l'informatique auprès des personnes âgées, va être proposée par un organisme aux CCAS des communes du Département. Cette opération a été présentée aux élus du Conseil Départemental.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

MENETROL, le 15 mai 2017

Le Maire
BOUTONNET Nadine

Compte rendu affiché le :

18/05/2017